



Ref : CFVU2021/21-1202

**CFVU DU 16 DECEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES ADAPTATIONS DE LA SESSION D'EXAMENS DE JANVIER 2022.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 16 décembre 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le protocole sanitaire « Organisation des espaces d'examens et concours dédiés aux étudiants » du 16/11/2021,*

*Vu la circulaire de la DGESIP du 08/12/2021,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne.*

**Etant préalablement exposé que :**

*Dans le contexte de très forte reprise épidémique, les étudiants Covid+ ou cas contact convoqués aux examens pendant leur période d'isolement seront incités à rester chez eux et se verront proposer des épreuves de substitution. Celles-ci (à l'exception des épreuves relevant d'une LAS) peuvent être de nature ou de durée différentes des MECC initiales mais répondront au même degré d'exigence d'évaluation des connaissances et compétences. Ces épreuves de substitution seront organisées dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de fin de la session.*

*Pour pouvoir organiser les épreuves de substitution, les étudiants Covid+ ou cas contact devront impérativement se signaler avant la date et l'heure de l'examen concerné via la procédure en ligne rappelée dans les consignes examens affichées et diffusées à l'attention des étudiants.*

**APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LES ADAPTATIONS DE LA SESSION D'EXAMENS DE JANVIER 2022.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 04/01/2022.*

Nombre de membres présents	<b>18</b>
Nombre de membres représentés	<b>10</b>
Nombre d'abstentions	<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>26</b>
Nombre de votes pour	<b>19</b>
Nombre de votes contre	<b>7</b>

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.



Direction de la scolarité